

 <p>C.C. de la Lomagne Gersoise Transport à la Demande</p>	GRILLE DES TARFIS APPLICABLES ANNEXE A LA DELIBERATION DU 06 FEVRIER 2014	Affiché le Créée et approuvée par délibération du Conseil communautaire du 06 février 2014
---	--	--

TARIFS TRAJET SIMPLE PAR PERSONNE

COMMUNES DE PRISE EN CHARGE	DESTINATIONS PRINCIPALES Marché – desserte TER – pôle emploi			DESTINATIONS COMPLEMENTAIRES
	FLEURANCE	LECTOURE	CONDOM	FLEURANCE / LECTOURE
Fleurance	1,5 €	3,5 €	3 €	0,5 €
Lectoure	3,5 €	1,5 €	3 €	0,5 €
Brugnens, Cadeilhan, Castelnaud d'Arbieu, Céran, Cézan, Gavarret sur Aulouste, Goutz, La Sauvetat, Lalanne, Lamothe-Goas, Mas d'Auvignon, Miramont Latour, Montestruc-sur-Gers, Pauilhac, Pis, Préchac, Puysegur, Réjaumont, Ste Radegonde, Taybosq, Terraube, Urdens	2 €	3,5 €	3 €	0,5 €
Berrac, Castéra-Lectourois, Castet-Arrouy, Flamarens, Gimbrède, La Romieu, Lagarde Fimarcon, Larroque-Engalin, Marsolan, Miradoux, Pergain-Taillac, Peyrecave, Plieux, Pouy-Roquelaure, St-Avit-Frandat, St Martin de Goyne, St Mézard, Ste Mère, Sempesserre,	3,5 €	2 €	3 €	0,5 €

Le tarif ALLER-RETOUR est fixé au double du tarif simple.

Le transport est gratuit pour les enfants accompagnant de – de 7 ans et les auxiliaires de vie accompagnant qui doivent cependant disposer d'un titre de transport gratuit délivré par le transporteur.

Ainsi Délibéré, le dit jour 06 février 2014
 Au registre sont les signatures



Pour extrait conforme
 et certification du caractère exécutoire de l'acte
 Fleurance le 07 février 2014
 Le Président

Bernard LAPEYRADE